



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**



BASILIQUE DU SACRÉ-CŒUR : VERS UNE PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

DOSSIER DE PRESSE – 14 OCTOBRE 2020

Un siècle après la consécration de la basilique, la DRAC Île-de-France engage le processus pour classer le Sacré-Cœur au titre des monuments historiques

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À l'initiative de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, service déconcentré du ministère de la Culture, la démarche en vue de protéger la basilique du Sacré-Cœur de Paris au titre des monuments historiques est à présent engagée. Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Paris, qui a notamment abouti à la protection et à la révision des protections de plusieurs églises depuis 2012¹.

La basilique du Sacré-Cœur, conçue par Paul Abadie et érigée entre 1874 et 1919 sous la direction de six architectes successifs, est un édifice majeur du paysage architectural et religieux.

À ce jour, elle ne bénéficie pourtant d'aucune protection au titre des monuments historiques, ce qui reflète la progressive et parfois difficile reconnaissance du patrimoine du XIX^e siècle.

La basilique s'est pourtant imposée comme une référence en matière d'architecture religieuse au moins jusque dans les années 1950, et est devenue un édifice parisien incontournable voire iconique pour les nombreux visiteurs de la capitale.



Source : Musée Carnavalet

Ce projet de protection a d'abord fait l'objet d'un examen en commission régionale du patrimoine et de l'architecture d'Île-de-France le mardi 13 octobre 2020, qui a rendu un avis favorable unanime pour une inscription au titre des monuments historiques, qui donnera lieu à un arrêté du préfet de région. La commission a également émis à l'unanimité un vœu de classement, niveau le plus élevé de la protection des monuments historiques, qui sera examiné d'ici juin 2021 par la commission nationale du patrimoine et de l'architecture, la décision de classement revenant ensuite à la ministre de la Culture. ■

¹ Depuis 2012, 18 églises ont été protégées au titre des monuments historiques (6 inscriptions et 12 classements) : église Saint-Denis-du-Saint-Sacrement, église Saint-Jean-de-Montmartre, basilique Sainte-Clotilde-Sainte-Valère, église Saint-Bernard de la Chapelle, église Saint-Jean-Baptiste de Belleville, église de la Trinité, église Saint-Michel des Batignolles, église du Saint-Esprit, église Notre-Dame du Travail, église Saint-Pierre de Chaillot, église Saint-Laurent, église Notre-Dame-de-la-Croix, église Saint-Vincent-de-Paul, église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, église Sainte-Marguerite, église Saint-François-Xavier, église Sainte-Anne de la Butte aux Cailles, église Notre-Dame d'Auteuil.

SOMMAIRE :

- 1 L'histoire du Sacré-Cœur en 7 dates-clés**
- 2 La basilique en chiffres**
- 3 Une icône architecturale et populaire**
- 4 Les étapes de la procédure de protection MH**
- 5 Que signifie être « classé » ou « inscrit » au titre des monuments historiques ?**
- 6 La CRPA : une instance au cœur de la politique patrimoniale en région**
- 7 Les joyaux restaurés du patrimoine culturel parisien**
- 8 Témoignages**

1

L'histoire du Sacré-Cœur en 7 dates-clés

1871

Formulation du « Vœu National » par Alexandre LEGENTIL et Rohault DE FLEURY. En janvier 1871, après les ravages de la défaite de la guerre franco-prussienne et pendant le siège de Paris, les deux notables parisiens font la promesse d'œuvrer pour l'édification de la Basilique de Montmartre. Cet appel est repris ensuite par les politiques et l'Église. Le « Vœu National » est approuvé un an plus tard par le Cardinal GUIBERT, archevêque de Paris, qui a soin de lui conserver un caractère purement religieux.

1873

Déclaration d'utilité publique par l'Assemblée nationale. La construction est alors financée par une vaste souscription nationale. Le concours public pour élire le meilleur projet pour la construction de la Basilique est remporté par l'architecte Paul ABADIE en 1874 parmi 87 concurrents. Après Paul ABADIE, six architectes se succèdent pour achever l'édifice.

1875

La première pierre est posée. Les fondations sont bâties dès 1877. La construction de la crypte débute l'année suivante et la chapelle Saint-Martin est inaugurée en 1882, tandis que les voûtements sont achevés en 1889. La nef est construite à partir de 1881, elle est couverte de cinq coupes qui lui donnent l'aspect d'un plan centré. Les façades sont achevées en 1891 et les coupes en 1899.

1891

Le Sacré-Cœur est inauguré par le Cardinal RICHARD, archevêque de Paris.

1914

Achèvement du clocher qui accueille la célèbre cloche « La Savoyarde ». Pesant 19 tonnes, la « Savoyarde » est une des cloches les plus lourdes à pouvoir se balancer.

1919

Consécration du Sacré-Cœur qui reçoit alors le titre de basilique et devient un sanctuaire et un lieu de pèlerinage.

1923

Achèvement de la mosaïque du chœur, point focal de l'intérieur et l'une des plus vastes au monde.

2

La basilique en chiffres

222

Nombre de marches

10

Nombre de visiteurs annuels
(en millions)

39

Durée du chantier
(en années)

46

Montant récolté lors
de la souscription nationale
(en millions de francs)

130

Altitude
(en mètres)

474

Superficie de la
mosaïque du chœur
(en mètres carrés)

84

Hauteur de la basilique
du sol au lanteron
(en mètres)

3

Une icône architecturale et populaire

Un édifice à l'architecture exceptionnelle

Commencé en 1877, le chantier a été d'une importance exceptionnelle, rassemblant une soixantaine d'artistes, et s'étalant sur plus de cinquante ans : la basilique est consacrée en 1919, la mosaïque qui décore la voûte du chœur est achevée en 1923, la chapelle Saint-Ignace-de-Loyola est terminée en 1934, sans compter la campagne visant à remplacer tous les vitraux après leur destruction durant la Seconde Guerre mondiale.

La basilique, grand décor et composition paysagère



Œuvre conçue par Paul Abadie, l'église est imposante, unitaire, blanche, entièrement lithique de l'extérieur, ornée de sculptures (d'Hippolyte Lefebvre, Pierre Séguin, Léon Fagel, Jean-Auguste Dampt ou encore Léon-François Sicard) qui restent toutefois relativement au second plan. Dans l'intérieur

plutôt sombre et sobre, le décor est inégalement réparti au gré des souscriptions, mais se révèle prolifique dans certaines chapelles (celles dédiées à la Vierge, à la Stella Maris, ou à Saint-Ignace-de-Loyola décorée par les frères Mauméjean), et monumental dans le chœur (avec la grande mosaïque dessinée principalement par Luc-Olivier Merson) formant un ensemble de grande ampleur. Ce décor a été conçu dans le sillage de la redécouverte de la mosaïque et de son application à de grands édifices publics, dont le premier a été l'opéra Garnier. La mosaïque, la sculpture et les vitraux composent ainsi l'essentiel de la décoration, avec des ferronneries dont plusieurs sont l'œuvre de Raymond Subes. Une grande crypte se développe également sous l'intégralité de l'édifice, laissée en partie inachevée. L'église est complétée par des annexes : un premier bâtiment des années 1930 relié à la basilique par un pont-galerie, un second bâtiment accolé érigé vingt ans plus tard, et une seconde galerie construite au début des années 1960. Il y a une continuité entre la nef, le déambulatoire, le pont-galerie, le hall du premier bâtiment et sa sacristie. Le reste des intérieurs, le second bâtiment et la galerie sud sont simplement fonctionnels.

La basilique couronne la butte de Montmartre, qui a été aménagée dans sa partie sud pour créer un cheminement, une ascension, par une composition qui place la basilique au centre d'une perspective, même si elle n'a pas été conçue pour être perçue d'en bas.

Faite en revanche pour être vue de loin, elle est incontournable dans le paysage parisien et plus avant, dans lequel elle a été posée et dont elle ne peut plus être dissociée, à l'instar de la tour Eiffel.

Un manifeste néo-roman et néo-byzantin

La basilique, usant de la forme en plein-cintre, présentant cinq coupoles sur une nef qui rappelle un plan centré, tout en adoptant le plan basilical des églises de pèlerinage, constitue un édifice clef dans le développement du style néo-roman et néo-byzantin qui s'impose dans le dernier tiers du XIX^e siècle. Elle est une sorte de manifeste d'éclectisme néo-médiéval, où Paul Abadie transforme plusieurs références pour arriver à une forme inédite, loin de l'idée d'un simple pastiche archéologique. C'est l'œuvre la plus importante de sa carrière, à laquelle ont également contribué six architectes après sa mort en 1884, modifiant quelque peu le projet initial, tout en respectant l'esprit et les lignes générales.

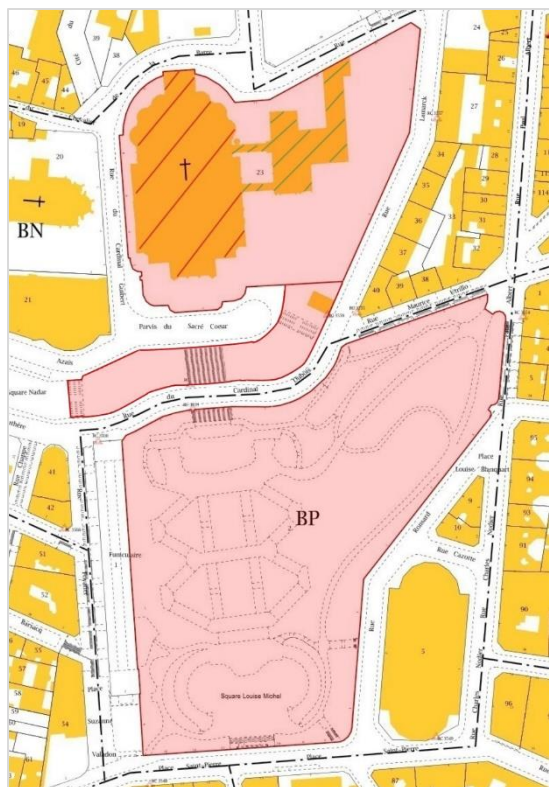
Elle a exercé par ailleurs une grande influence sur les chantiers religieux de la première moitié du XX^e siècle, y compris en-dehors de France, et plus particulièrement au sein des Chantiers du cardinal Verdier, même si l'esthétique en vigueur a évolué vers l'affirmation du béton et davantage d'épuration, en lien avec le modernisme et le style Art déco.

Une reconnaissance difficile

Plus encore que les autres architectures religieuses du XIX^e siècle, la basilique du Sacré-Cœur est l'objet d'une historiographie contrastée, contestée par ses détracteurs et louée par ses admirateurs. Elle symbolise pour les uns la réaction des débuts de la III^e République (voire l'écrasement de la Commune, bien que le vœu ne soit pas lié à cet événement), pour les autres la réunion nationale autour d'un grand projet après une période de conflit, ou le besoin de rédemption de ses fautes par la France, qui est le message annoncé dans le chœur. Il s'agit cependant avant tout d'un grand monument de la seconde moitié du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e, enrichi justement par ce contexte complexe qui l'inscrit dans l'histoire de France, et qui témoigne d'un moment important de l'histoire de l'architecture.



Périmètre proposé pour la protection MH du Sacré-Cœur



- Protection des parcelles BN 23 et BP 2 ainsi que des trois escaliers et du talus qui mènent au parvis, délimitée en rouge
- Protection d'édifices en totalité hachurée en rouge, protection partielle hachurée en vert
- Intérieurs concernés : basilique, pont-galerie, hall et sacristie de la première annexe)



La basilique du Sacré-Cœur en 1921 (source : BnF)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



Détail mosaïque
(photo : Jérôme BOHL,
DRAC Île-de-France)

4

Les étapes de la procédure de protection MH

Étape 1

DEMANDE DE PROTECTION

La demande peut émaner du propriétaire du bien ou, pour les immeubles, de toute personne y ayant intérêt (collectivité territoriale, association de défense du patrimoine, etc.). L'initiative de la protection peut aussi être prise par les services de l'État, ce qui est le cas pour le Sacré-Cœur.



Étape 2

CONSULTATION DE LA COMMISSION RÉGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE (CRPA)

Le préfet de région fait constituer un dossier de recensement et consulte la CRPA. La CRPA peut émettre soit un avis défavorable à la protection de l'immeuble ou de l'objet mobilier, soit un avis favorable à son inscription, assorti le cas échéant d'un vœu de classement au titre des monuments historiques. En fonction de cet avis, qui est consultatif, le préfet de région peut rejeter la demande de protection, prendre un arrêté d'inscription au titre des monuments historiques, et transmettre à l'administration centrale un dossier de proposition de classement, en cas de vœu de classement de la CRPA.



Étape 3

CONSULTATION DE LA COMMISSION NATIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE (CNPA)

En cas de vœu de classement de la CRPA dont l'avis est consultatif, le préfet de région peut transmettre à la CNPA un dossier de proposition de classement.



Étape 4

ARRÊTÉ DE LA MINISTRE DE LA CULTURE

Après consultation de la CNPA, sur les propositions de classement dont elle est saisie, la ministre de la Culture décide le classement ou le maintien à l'inscription. Le classement est prononcé par arrêté de la ministre, au vu de l'adhésion du propriétaire.

5

**Que signifie être
« classé » ou « inscrit »
au titre des monuments
historiques ?**

Les deux niveaux de protection MH

- **L'inscription**, mesure moindre, concerne des immeubles dont la préservation présente un **intérêt d'histoire ou d'art suffisant**. Elle est prononcée par arrêté du préfet de région après avis de la CRPA. L'accord du propriétaire n'est pas nécessaire, seul son avis et ses remarques sont recueillis : il s'agit néanmoins d'un préalable dans la majorité des cas.
- **Le classement** concerne des immeubles dont la conservation présente un **intérêt public** du point de vue de l'histoire ou de l'art. Il résulte d'un arrêté du ministre chargé de la Culture, après avis favorable de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA), puis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) et adhésion du propriétaire.

Les effets d'une protection MH

- La protection d'un immeuble permet d'en assurer la pérennité et garantit sa conservation en quelques mains qu'il passe. Les travaux, hormis les travaux de strict entretien, font l'objet d'un permis de construire délivré par l'autorité compétente en matière d'urbanisme avec l'accord du préfet de région.
- Le propriétaire d'un immeuble inscrit au titre des monuments conserve le choix de son architecte et des entreprises qu'il désire employer.
- Le propriétaire privé d'un monument classé peut faire effectuer les travaux, au choix, par un architecte en chef des monuments historiques (ACMH), un architecte diplômé de l'École de Chaillot ou d'une formation équivalente justifiant dix ans d'expérience sur ce type de chantiers.
- Le recours à un architecte en chef des monuments historiques est obligatoire pour les opérations de restaurations à conduire sur des édifices classés appartenant à l'État.
- L'attribution d'une subvention de l'État pour des travaux de conservation est possible, sous réserve de la disponibilité des crédits, en moyenne de 20 % du montant total des travaux éligibles pour un immeuble inscrit au titre des monuments historiques. Cette subvention peut éventuellement être complétée par une aide des collectivités territoriales lorsqu'elles soutiennent la restauration du patrimoine protégé. Elle est, en moyenne, de 40 % du montant total des travaux éligibles pour un immeuble classé au titre des monuments historiques.
- De plus, le propriétaire d'un bâtiment protégé au titre des monuments historiques peut *a priori* déduire de son revenu foncier (ou de son revenu global si l'immeuble ne procure pas de recettes imposables) 100 % de sa part des travaux subventionnés sur le monument et 100 % des autres charges foncières (y compris les travaux non subventionnés) si le monument est ouvert à la visite et 50 % dans le cas contraire. Il convient de vous rapprocher du centre des finances publiques dont vous dépendez pour obtenir les précisions indispensables sur cette disposition.
- Enfin, le propriétaire d'un bien privé peut bénéficier d'une suspension totale des droits de mutation à titre gratuit (succession ou donation) à condition de signer avec l'État une convention-type comportant l'obligation, entre autres d'ouvrir l'édifice à la visite.

6

La CRPA, une instance au cœur de la politique patrimoniale en région

Mission et organisation de la CRPA

Présidée par Philippe LAURENT – maire de Sceaux et président de l'union régionale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement –, la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) d'Île-de-France joue un rôle essentiel dans la protection et la mise en valeur du patrimoine francilien.

Ces commissions voient le jour en 2016 avec la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (Loi LCAP) et acte la fusion des commissions régionales du patrimoine et des sites (CRPS) et des commissions départementales des objets mobiliers (CDOM).

A ce titre, la CRPA s'organise en trois sections : la première est compétente en matière de protection des immeubles au titre des monuments historiques, de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine et d'attribution du label « architecture contemporaine et remarquable ». La deuxième est compétente en matière de projets architecturaux et de

travaux sur des zones ou des immeubles protégés. Enfin, la dernière est compétente en matière de protection des objets mobiliers au titre des monuments historiques, de conservation préventive des objets mobiliers qui sont propriétés des collectivités territoriales et d'avis sur les projets de travaux se rapportant à ces objets. Ainsi, chaque section est dotée d'une délégation permanente capable d'émettre un avis sur les dossiers qui lui sont soumis et de décider de leur présentation devant la section en formation plénière.

Au total, la CRPA se compose de **27 membres** parmi lesquels se trouvent des représentants de l'Etat, des personnes titulaires d'un mandat électif national ou local, des représentants d'associations ou de fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine et des personnalités qualifiées.

Chaque année la CRPA Île-de-France permet la protection de 10 à 15 lieux au titre des monuments historiques.

5 ans de protection MH en Île-de-France

Quelques exemples emblématiques

2015

- La chapelle Saint-Blaise à Milly-la-Fôret (Essonne) classée au titre des monuments historiques
- Le jardin Albert-Kahn à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) inscrit au titre des monuments historiques
- La basilique Sainte-Clotilde à Paris (VII^e arr.) classée au titre des monuments historiques
- L'église Saint-Bernard de la Chapelle à Paris (XVIII^e arr.) classée au titre des monuments historiques
- L'église Saint-Jean-Baptiste de Belleville à Paris (XIX^e arr.) classée au titre des monuments historiques

2016

- Le lycée Jules-Ferry à Paris (IX^e arr.) inscrit au titre des monuments historiques
- L'hôtel Mezzara à Paris (XVI^e arr.) classé au titre des monuments historiques
- Le château de Monte-Cristo à Port-Marly (Yvelines) classé au titre des monuments historiques
- L'ancienne chaufferie des Tarterêts à Corbeil-Essonnes (Essonne) inscrite au titre des monuments historiques
- L'église Sainte-Marguerite au Vésinet (Yvelines) classée au titre des monuments historiques
- La chapelle Notre-Dame-des-Sans-Logis-et-de-Tout-le-Monde à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis) classée au titre des monuments historiques
- L'église de La Trinité à Paris (IX^e arr.) classée au titre des monuments historiques
- L'église du Saint-Laurent à Paris (X^e arr.) classée au titre des monuments historiques
- L'église du Saint-Esprit à Paris (XII^e arr.) classée au titre des monuments historiques
- L'église Notre-Dame-du-Travail à Paris (XIV^e arr.) classée au titre des monuments historiques

2017

- L'hôtel de ville de Pantin (Seine-Saint-Denis) inscrit au titre des monuments historiques
- La villa Stein-De Monzie de Le Corbusier à Vaucresson (Hauts-de-Seine) classée au titre des monuments historiques
- L'immeuble Molitor de Le Corbusier à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) classé au titre des monuments historiques
- L'église du Saint-Jacques-du-Haut-Pas à Paris (V^e arr.) classée au titre des monuments historiques
- L'église du Saint-Vincent-de-Paul à Paris (X^e arr.) classée au titre des monuments historiques
- L'église du Sainte-Marguerite à Paris (XI^e arr.) classée au titre des monuments historiques

2018

- Le jardin du cinéma La Pagode à Paris (VII^e arr.) classé au titre des monuments historiques
- La villa Seurat à Paris (XIV^e arr.) classée au titre des monuments historiques
- La maison de la Radio à Paris (XVI^e arr.) inscrite au titre des monuments historiques
- La nécropole nationale à Chauconin-Neufmontiers (Seine-et-Marne) inscrite au titre des monuments historiques
- La villa dall'Ava de Rem Koolhaas à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine) inscrite au titre des monuments historiques

2019

- La synagogue de la rue de Nazareth à Paris (III^e arr.) classée au titre des monuments historiques
- L'institut dentaire George-Eastman à Paris (XIII^e arr.) inscrit au titre des monuments historiques
- Certaines parties d'un appartement à Paris (XVII^e arr.) inscrit au titre des monuments historiques
- Un ensemble d'ateliers d'artistes à Paris (XVIII^e arr.) inscrit au titre des monuments historiques
- Le château de Saint-Ouen à Saint-Ouen-sur-Seine (Seine-Saint-Denis) classé au titre des monuments historiques

2020

- Un immeuble de Victor Patout à Paris (XV^e arr.) classé au titre des monuments historiques
- Certaines parties de l'usine des Eaux d'Auteuil à Paris (XVI^e arr.) inscrites au titre des monuments historiques
- Certaines parties du domaine du château Lot à Ris-Orangis (Essonne.) inscrites au titre des monuments historiques
- Un vitrail dans une maison à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine) inscrit au titre des monuments historiques
- Une maison à Taverny (Val-d'Oise) inscrite au titre des monuments historiques



Maison de la radio (photo : Olivier Mathiotte)



La basilique du Sacré-Cœur – 7 octobre 2020 (photo : Sothean NHIEIM, DRAC Île-de-France)

**Les joyaux restaurés
du patrimoine culturel
à Paris**

Un investissement massif de l'Etat en faveur des édifices culturels parisiens

La DRAC Île-de-France a contribué à la mise en œuvre du plan d'investissement municipal pour le patrimoine culturel (PIM - PC) 2015-2020, lancé le 4 décembre 2014 par Mme Anne HIDALGO, maire de Paris. Le choix des projets retenus a été déterminé en fonction de l'état sanitaire des édifices concernés (Saint-Gervais-Saint-Protais, Saint-Louis-en-l'Isle et Saint Nicolas-des-Champs).

L'engagement global de l'État pour les édifices culturels de la ville de Paris, protégés au titre des monuments historiques, a représenté **14,4 M€ de 2015 à 2020**.

Grâce aux efforts conjoints de la DRAC et de la Ville de Paris, malgré la complexité du contexte sanitaire actuel, le budget initial a été dépassé afin de permettre d'engager la restauration de la façade principale et la rénovation des toitures et des façades

hautes du cloître de l'église luthérienne des Billettes ainsi que la tranche ferme de restauration de l'église de la Trinité.

Par ailleurs, la DRAC a assuré le contrôle scientifique et technique des projets et chantiers de restauration concernés.

Ces monuments historiques exceptionnels, ouverts au public et gratuits, offrent en outre l'accès aux nombreuses œuvres d'art qu'ils abritent.

La Ville de Paris est propriétaire de 96 édifices culturels qui comportent 130 orgues et près de 40 000 œuvres d'art.

La mise en valeur de ce patrimoine parisien contribue ainsi à la sauvegarde des métiers d'artisanat d'art, au développement du tourisme et au rayonnement culturel de la France à l'échelle mondiale.



Eglise de la Trinité, classée en 2016 (photo : Isabelle Balandre, DRAC Île-de-France)

8

Témoignages

Verbatim



« Le Sacré-Cœur est l'un des symboles de Paris. Il est l'édifice le plus visité de la capitale depuis que Notre-Dame est convalescente. Mais aussi étonnant que cela soit, il n'est pas protégé au titre des monuments historiques, signe d'une lente reconnaissance de l'architecture du XIX^e siècle. La DRAC Île-de-France a souhaité donner

à cet édifice la reconnaissance qu'il mérite au regard de sa qualité architecturale. »

Laurent ROTURIER

Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France

« En tant que président de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture, je suis heureux de participer à l'instruction du dossier de la basilique du Sacré-Cœur, édifice remarquable, témoin d'une époque, connu de tous, véritable signal dans le paysage francilien. Sa protection au titre des monuments historiques permet de reconnaître tout l'intérêt architectural et décoratif dans l'histoire de l'art des XIX^e et XX^e siècles. »



Philippe LAURENT

Maire de Sceaux, président de la CRPA Île-de-France



« Surplombant Paris du haut de la butte Montmartre, la basilique du Sacré-Cœur éclaire la Ville de la blancheur de sa pierre, une roche calcaire de Château-Landon dotée de la faculté de blanchir avec l'âge et l'eau de pluie. Parce que son architecture remarquable fait partie intégrante de l'identité de Paris, nous avons souhaité avec la Maire de Paris, Anne Hidalgo, travailler de concert avec le ministère de la Culture et la DRAC pour offrir à ce monument emblématique, chef-d'œuvre de l'architecte Paul Abadie, une protection à sa mesure en le classant au titre des monuments historiques. Nous nous en félicitons. »

Karen TAÏEB

Adjointe à la Maire de Paris chargée du patrimoine, de l'histoire de Paris et des relations avec les cultes



« "Tout Parisien, tout visiteur de la capitale peut se dire en apercevant à l'horizon les coupes blanches du Sacré Cœur de Montmartre, que là-haut, à ce moment, on prie pour lui, pour tous ceux qu'il côtoie et pour le monde entier. " C'est ce que rappelait dans la préface d'un ouvrage dédié à la Basilique du Sacré-Cœur le Cardinal Jean-Marie Lustiger.

Puisse ce haut lieu spirituel être toujours plus un havre de paix et de consolation pour tous ceux qui en ont besoin. Que chacun, sceptique, curieux, croyant ou non, puissent venir y déposer ses joies, ses espérances, ses peines et ses détresses.

Qu'en ce lieu, chacun puisse savoir qu'un cœur l'attend. Un cœur ouvert, prêt à consoler et à lui redire qu'il est aimé. Un cœur doux et humble. Celui de Jésus. Un Sacré-Cœur. »

Père Stéphane ESCLEF

Recteur de la basilique du Sacré-Cœur

« Le Sacré-Cœur de Montmartre peut être jugé à nouveau et désormais positivement. Les lieux communs [...] doivent pouvoir être revus et corrigés [...] le Sacré-Cœur est aussi le témoin d'une architecture récapitulative [...] par un dépassement de l'idée de simple pastiche du passé et habitée par une rationalité qui a donné naissance à celle du XX^e siècle »

Extrait de *Le Sacré-Cœur de Montmartre. De 1870 à nos jours*, Paris, 1992, 2, « Conclusion », p. 1024



Père Jacques BENOIST

Historien, spécialiste du Sacré-Cœur

**Service communication
DRAC Île-de-France**

Olivier TUR
olivier.tur@culture.gouv.fr
06 48 35 63 18

Andréa KAMGANG
andrea.kamgang@culture.gouv.fr
01 56 06 50 29

Camille LEINARDI
camille.leinardi@culture.gouv.fr
01 56 06 51 06